



MAIRIE de SAINT GENGOUX DE SCISSE

Tél. 03.85.33.20.61 – Fax. 03.85.33.27.59

e.mail : [mairie.stgs@wanadoo.fr](mailto:mairie.stgs@wanadoo.fr)

**CONSULTEZ LE SITE INTERNET** [www.saint-gengoux-de-scisse.fr](http://www.saint-gengoux-de-scisse.fr)



**TELECHARGER GRATUITEMENT L'APPLICATION**

Saint Gengoux de Scissé, le 13 février 2023

## INFORMATIONS A LA POPULATION

### 1 – TRI DES EMBALLAGES –

*Suite à la réunion publique du 07 février dernier, il a été précisé qu'une erreur s'était glissée sur les informations distribuées en début d'année dans toutes les boîtes aux lettres.*

*Concernant les journaux magazines, ceux-ci doivent toujours être collectés dans la colonne bleue et en aucun cas ne doivent être mélangés dans la colonne jaune des emballages.*

*Merci de votre compréhension.*

### 3 – BIBLIOTHEQUE - CLUB LECTURE –

Le Club lecture vous propose de se retrouver à la bibliothèque de St Gengoux

le **MARDI 21 FEVRIER 2023 à 18 H 00**

pour parler du livre

**« La panthère des neiges »  
De Sylvain TESSON**



TOURNEZ LES FEUILLES RECTO-VERSO S.V.P. →

ET

« Le restaurant de l'amour retrouvé »  
D'OGAWA Ito

Venez avec vos découvertes littéraires.  
Nous vous attendons.



3 – BANQUET des Conscrits de la classe en 3 -

Le traditionnel banquet des conscrits de SAINT GENGOUX DE SCISSE et BISSY LA MACONNAISE aura lieu cette année le SAMEDI 28 OCTOBRE 2023.

La tournée des conscrits débutera dès le printemps 2023.

Pour les nouveaux habitants nés en 3 et intéressés, veuillez-vous manifester auprès de M. Joseph JOFFROY, 06.83.71.00.29 ou au secrétariat de mairie de St Gengoux.

Les 18,19, 20 et 21 ans sont les bienvenus pour l'organisation de cette manifestation incontournable dans la vie de nos deux villages.

4 – PRÉVENTION SÉCURITÉ ROUTIÈRE -

Vous trouverez ci-joint une invitation à une action de prévention sécurité routière qui aura lieu le MARDI 25 AVRIL 2023 de 09 h 30 à 12 h 30 à MACON à destination des personnes âgées de plus 65 ans titulaires du permis de conduire (matinée gratuite).

Au programme, révision du code de la route, tests de vue, échanges et ateliers pédagogiques et ludiques sur toutes les thématiques sécurité routière.

Inscription obligatoire avant le 10 avril 2023 : [securite-routiere-71@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:securite-routiere-71@saone-et-loire.gouv.fr) / 03.85.21.28.00

INVITATION

# Conduire en toute Sécurité

25 AVRIL  
2023 - 9h30/12h30

MÂCON | SALLE DU PAVILLON  
5 IMPASSE DE L'HÉRITAN

MATINÉE  
GRATUITE  
DESTINÉE AUX  
PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS  
TITULAIRES DU PERMIS DE CONDUIRE

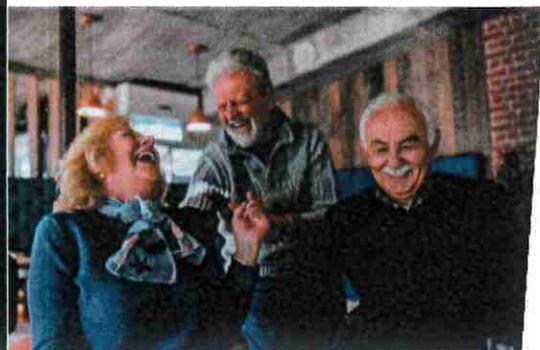
La préfecture de Saône-et-Loire vous invite à une action de  
prévention sécurité routière

Au programme : révision du code de la route, tests de vue, échanges et ateliers  
pédagogiques et ludiques sur toutes les thématiques sécurité routière.



Inscription obligatoire avant le 10/04 : [securite-routiere-71@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:securite-routiere-71@saone-et-loire.gouv.fr) / 03 85 21 28 00

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**





Bonjour à tous !

### **Information : activité informatique**

Lors du sondage que nous avons fait l'an passé, vous avez été nombreux à nous communiquer votre envie de dompter le domaine de l'informatique.

Pour satisfaire vos besoins et envies, il serait nécessaire de nous faire parvenir les informations suivantes :

<b>Vos besoins</b> (créer un album photo, faire du traitement de texte, gestions de vos mails...)	<b>Vos disponibilités</b> (la personne est disponible uniquement : le lundi, mardi matin, mercredi matin et vendredi)	<b>Vos coordonnées</b> (afin de vous communiquer une date de réunion, les dates d'inscriptions...)

**Vous pouvez nous adresser ces informations soit :**

**par mail à l'adresse suivante :** [foyer.rural.stgengouxdescisse@gmail.com](mailto:foyer.rural.stgengouxdescisse@gmail.com) **ou par courrier** (que vous pourrez nous faire passer ou que vous pourrez déposer en mairie) avant le 31 janvier 2023.

Suite à vos réponses, nous vous tiendrons informés sur l'évolution du projet et sur sa faisabilité.



## Le petit + du Carnaval



La Tirelire des Ecoles vous propose une vente de pizza à l'occasion de notre carnaval en partenariat avec l'auberge de Saint Oyen.

Nous vous proposons de commander une ou des pizzas à emporter afin de soutenir les projets des sorties scolaires de vos enfants.

MERCI à VOUS.....

Les pizzas seront à retirer à la salle des fêtes de Saint Gengoux de Scissé à partir de 19h.

## BON COMMANDE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Tel.: \_\_\_\_\_

PIZZAS	Prix unitaire	Quantités
Marguerite (Jambon, fromage)	10€	
4 Fromages (Bleu, chèvre, reblochon, mozzarella)	11€	
Tartiflette (Lardon, pomme de terre, reblochon, oignon)	11€	
Paysanne (Oignon, lardon)	10€	
Orientale (Merguez, chorizo, poivron)	11€	
<b>TOTAL</b>		

Bon à remettre dans les cahiers jaunes ou en mairie de St Gengoux ou d'Azé avant le vendredi 3 Mars 2023 accompagné du règlement à l'ordre de la Tirelire des Ecoles. Pour tous renseignements 06.68.23.23.30.

La Tirelire des Ecoles vous invite à son

# CARNAVAL

Mets ton plus beau déguisement !

**Samedi 11 Mars**  
**DÉPART DU DÉFILÉ**  
**à 16h00**  
**à l'Agorespace de St Gengoux de Scissé**

**avec un ATELIER PHOTO**

**Entrée gratuite - Snack - Buvette**

NS - Ne pas jeter sur la voie publique.

# **COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE**

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 06 FEVRIER 2023**

**Convocation le : 30 janvier 2023**

**Affichage le : 07 février 2023**

**Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Jacqueline PIRON - Didier GAULT – Gaël LAPALUS – Anthony BLANC – Monique SANGOY - Thierry VERGNAUD –**

**Excusées : Nathalie BUSSET - Vanessa DAUJEAN – Laurence JOUSSEAU –**

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2022 dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 12 décembre 2022 est adopté, à l'unanimité. Madame ROUSSET Sylvia, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, est nommée secrétaire de séance.

### **1) - Vente de l'ancien local des Pompiers -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la Commission d'Appels d'Offres qui a eu lieu ce jour concernant l'ouverture des plis pour la vente du bâtiment de l'ancien local des pompiers. Une seule offre a été reçue, celle de Madame MEYNIER Anne-Marie au prix de 29 001 € hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'offre de Madame MEYNIER Anne-Marie, et délègue tous pouvoirs au Maire pour les formalités administratives correspondantes à cette vente.

### **2) – Défense Incendie du hameau de « La Verzée »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion qui a eu lieu le samedi 28 janvier dernier à 10 h 00 avec les habitants de la Verzée, Monsieur CHEVROT Gérald, Chef de Corps, le Maire et les Adjointes.

Monsieur LAPALUS Gaël a travaillé sur ce dossier, deux options ont été évoquées :

- l'installation d'une poche souple sur la propriété de Monsieur SOLOGNY Marc
- Une réserve d'eau à ciel ouvert sur la propriété de Madame LAPALUS Fanny et M. CHERVET GROSEILLER Florent.

Ces projets sont en cours de chiffrage.

### **3) – Travaux en-cours –**

#### **❖ Bâtiments**

Monsieur Pascal GAGUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, fait part des devis reçus :

- de l'entreprise GUYON Jean-Christophe pour les travaux d'installation d'une douche dans l'appartement à rénover de l'immeuble communal du bourg d'un montant de 4 216 € HT soit 4 637.60 € TTC.

- de la Métallerie GRAND 71960 LA ROCHE VINEUSE pour les portails du bâtiment local technique et CPI, d'un montant de 12 758 € HT soit 15 309.60 € TTC. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

Chaudière communale : en raison de l'augmentation du prix des plaquettes forestières et du fioul comme de l'électricité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les charges de chauffage récupérées auprès des locataires d'un montant de 6 %.

#### **❖ Voirie**

Monsieur Robert BARRAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire présente les devis reçus pour la réfection de la route de Pillon (1 km 050) par les Entreprises, EIFFAGE 71260 SENOSAN et COLAS 71850 CHARNAY LES MACON. Au vu des montants importants pour une réfection de toute la route, le Conseil Municipal décide de demander de nouveaux devis pour une réfection partielle de la route, uniquement vers les maisons.

### **4) – Cimetière communal -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion de la commission cimetière qui a eu lieu le samedi 28 janvier 2023 à 9 h 30 au cimetière avec le Maire et les Adjointes. Il a été décidé d'installer le nouveau

columbarium et les deux cavurnes à gauche du portail de l'entrée du nouveau cimetière, comme le seront les prochaines concessions. Il reste actuellement deux concessions encore disponibles dans l'ancien cimetière.

#### **5) – Personnel communal -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité du recrutement d'un agent contractuel à temps plein pour la période d'avril à juillet 2023 afin de venir suppléer l'employé communal, Aurélien DESBROSSES, dans les diverses tâches quotidiennes estivales. Une offre d'emploi sera diffusée.

#### **6) – Projet d'aménagement du stade -**

La commission fleurissement et embellissement se réunira prochainement avec le 1<sup>er</sup> Adjoint concernant ce projet. Toutes les bonnes volontés extérieures seront les bienvenues.

#### **7) – SYDESL –**

##### **➤ Travaux sur lampadaire**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu concernant le coût du remplacement de la lanterne du candélabre sinistré rue Henri Boulay pour un montant de 234,46 €. Le Conseil Municipal accepte cette dépense.

##### **➤ Approbation de la modification des statuts du SYDESL**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;
- Vu la délibération n° CS22/066 en date du 15 décembre 2022 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres ;
- Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;
- À compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

#### **DECIDÉ :**

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) ;
- D'autoriser le Maire à réaliser toutes les actions nécessaires en découlant
- De notifier au SYDESL et à la Préfecture de Saône et Loire la présente délibération.

#### **8) – PLUI – AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avis d'enquête publique unique portant sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois qui aura lieu **du MARDI 21 FEVRIER 2023 à 09 H 00 au JEUDI 24 MARS 2023 à 12 H 00.**

Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues dans plusieurs communes, par exemple, il sera présent à **BISSY LA MACONNAISE le LUNDI 27 FEVRIER 2023 de 17 h à 19 h et le JEUDI 09 MARS 2023 de 09 h à 11 h.**

## 9) – Questions diverses

### ✓ Tri des emballages

Monsieur le Maire rappelle la réunion publique qui aura lieu à la salle des fêtes de Saint Gengoux de Scissé, MARDI 07 FEVRIER 2023 à 18 h 30 concernant l'extension des consignes de tri.

### ✓ Vente de bois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des courriers reçus concernant des ventes de bois :

- Par Maître PARIS et Associés, pour le compte de M. Gilles VENOT et Mme Isabelle GUICHON, parcelle de taillis, située « sous la roche », numérotée D 531, de 23 a 00 ca, vendue au prix de 345 €.
- Par la SAFER, pour le compte de la SAFER BFC, parcelle de bois numérotée A 860, de 25 a 80 ca, située « en Vautiant », vendue au prix de 667,99 € TTC et frais notariés de 370 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ces propositions d'achat.

### ✓ S.I.V.O.M.

Monsieur Robert BARRAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Président du SIVOM, présente le compte-rendu de la concertation avec les communes membres sur le volet de la gestion des eaux pluviales. Une étude concernant la reconnaissance des ouvrages et réseaux (assainissement, unitaires et pluviaux) va être réalisée par le SIVOM dont le coût est estimé à environ 5 000 € pour la commune.

### ✓ S.I.G.A.L.E

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des échanges avec Monsieur THIRARD Serge, Président du SIVOS AZE-SAINT GENGOUX DE SCISSE, concernant la hausse du coût des ateliers périscolaires du SIGALE.

Le SIVOS se réunira prochainement afin d'étudier le dossier.

### ✓ Course de Côte de LUGNY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la 5<sup>ème</sup> Course de Côte de l'Association LUGNY Sport Auto, sur la commune de LUGNY le dimanche 19 mars 2023. Une déviation par notre commune sera mise en place par les Services du Département.

### ✓ Vœux et remerciements

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différents courriers de vœux et remerciements reçus.

### ✓ Transports scolaires

Madame SANGOY Monique rappelle l'utilisation de la route de Pillon par un bus scolaire du collège, route limitée à 10 tonnes. Le transporteur sera contacté.

Séance levée à 21 H 30.